



Ville de  
**WARWICK**  
la FLEUR des Bois-Francs

# AVIS PUBLIC

## **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2022 CONCERNANT LA CITATION EN TANT QUE BIENS PATRIMONIAUX DU PRESBYTÈRE SITUÉ AU 147, RUE SAINT-LOUIS À WARWICK**

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, monsieur Matthieu Levasseur, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Warwick, QUE :

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juillet dernier, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé concernant la citation du presbytère à titre de site patrimonial.

Une séance du comité consultatif d'urbanisme agissant comme conseil local du patrimoine se tiendra le mardi 16 août à 9 heures à la salle du conseil située au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick, conformément à l'article 130 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Toute personne intéressée à la citation du bien patrimonial visé à l'avis de motion pourra faire ses représentations.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

**Matthieu Levasseur, M.A.P.**  
**Directeur général**  
**et greffier-trésorier**